



Montreuil, le 11 juillet 2019

**CONVENTION COLLECTIVE
RESTAURATION FERROVIAIRE****UNE QUINZIÈME JOURNÉE DE MOBILISATION
A L'APPEL DE LA CGT !**

Avec un nouveau rassemblement très conséquent le 26 juin 2019 à la Défense, démonstration a été faite, argument à l'appui, de la détermination des Cheminots de la restauration ferroviaire à intégrer la CCN de la branche. Ils ont exprimé ainsi leur refus de voir leur statut et leurs conditions de vie et de travail galvaudés.

N'en déplaise à la CFDT, qui n'a pas appelé à faire grève le 04 juillet, alors qu'elle avait signé l'appel de l'intersyndicale, c'est bien par nos actions et la lutte que nous n'avons toujours pas été absorbés par une Convention Collective Nationale (CCN) au rabais qui n'a rien à voir avec les métiers que nous exécutons.

Lors de la CMPN, les éléments que nous avons apportés ont démontré que la CCN qui doit être appliquée est bien celle du ferroviaire !

L'UTP joue la montre à l'appui du relevé de décisions de la réunion tripartite du 15 juin 2018, tout en rejetant le principe de l'intégration. La logique du patronat est d'abaisser les droits, et de faire disparaître les métiers afin d'abaisser les coûts en les rattachant à une CCN au rabais, synonyme de *dumping* social.

Paradoxal, quand on sait que la SNCF envisageait que les ASCT fassent de la restauration légère sur les OUIGO, projet abandonné suite à la mobilisation organisée par la CGT des cheminots !

Lors du rassemblement du 04 juillet devant la DGT et notre rencontre au Ministère, les représentants de la DGT ont été de plus en plus sensibles aux fortes mobilisations du personnel de la restauration ferroviaire et aux éléments que nous apportons afin de gagner le rattachement à la CCN du ferroviaire.

La DGT a d'ailleurs reconnu officiellement que nos métiers étaient plus proches du ferroviaire que de la restauration classique. Elle a également compris que l'UTP n'était pas claire sur sa proposition en n'apportant pas d'éléments objectifs pour justifier son refus.

L'UTP joue un double jeu !

... / ...



Elle accepte toutefois, compte tenu des particularités de l'activité, de créer un groupe de travail le 16 juillet afin de remettre tout à plat. De même, la DGT se pose la question sur ce qui est le plus important pour déterminer la convention d'accueil : le travail de restauration et d'avitaillement qui est effectué ou l'environnement particulier dans lequel est exercé leur métier.

Le lieu d'exercice de la profession semble prendre de plus en plus d'importance à leurs yeux, tout comme le refus massif du personnel d'être écarté des activités de cheminots.

C'est l'esprit du ferroviaire qui crée cette forte solidarité entre les salariés, quel que soit leur environnement et quel que soit leur employeur. Cette longue tradition de lutte sociale dans l'activité sera déterminante pour gagner.

Cette première étape en appelle d'autres et, pour la fédération CGT des cheminots, cette situation, comme celle de la CCN de la VFIL, ou les évolutions législatives incluses dans la Loi d'Orientation des Mobilités, nécessitent une réécriture du champ d'application signée à l'époque par la CFDT, l'UNSA et la CFTC.

La fédération CGT des Cheminots et ses syndicats ne lâcheront rien sur ce combat légitime !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :.....
Syndicat :.....Tél :.....
Nom du contact :.....
Nom du syndiqué :.....

